SYNDICAT NATIONAL UNITAIRE
des Instituteurs, Professeurs d'écoles et PEGC
Section de la CREUSE
---
542 - Maison des Associations et des Syndicats
Immeuble de Braconne
23000 - GUERET
Téléphone : 05 55 41 04 81
Portable : 06 30 17 47 53
E-mail : snu23@snuipp.fr

Cher collègue,

Le métier d'AESH est un métier voué à s'inscrire dans la durée depuis la loi de 2005. L'accompagnement des élèves en situation de handicap est un droit pour les élèves et un devoir pour l'Éducation Nationale.
La profession d'AESH est un maillon essentiel dans la réussite de l'inclusion scolaire, c'est pourquoi le SNUipp-FSU s'emploie à le rendre pérenne.

Depuis le recrutement des EVS et la politique de scolarisation en milieu ordinaire des élèves en situation de handicap, des évolutions ont vu le jour notamment grâce à l'action syndicale du SNUipp-FSU.

- Les AESH ont gagné le droit de signer un CDI et la création d'un diplôme.
- Les AESH en ULIS école ont vu leur temps de travail ajusté sur l'emploi du temps des élèves.
- La possibilité de prolonger les contrats CUI par dérogation jusqu'à 5 ans pour les personnes de plus de 50 ans.

Mais beaucoup reste à faire :

- Conditions de travail
- Frais de déplacement
- Droit à la mutation
- Revalorisation salariale
- Renouvellement des contrats, statut des AESH…

C'est pourquoi nous te proposons de nous retrouver, avec l'ensemble des personnels AESH/CUI du département, **le vendredi 23 novembre 2018 pour un stage**, de 9h à 17h à la maison des associations, rue de Braconne à Guéret.
Si tu travailles le vendredi, pour participer à ce stage, il te suffit de compléter la demande d'autorisation d'absence ci-jointe et de la renvoyer à l'attention de Nadine Graveron, avs.aesh23@ac-limoges.fr .
*Attention, la demande d'autorisation d'absence doit être retournée **un mois à l'avance. Soit avant le 23 octobre 2018 !***

Ce rendez-vous est l'occasion de **se retrouver**, de **discuter**, de **s'informer** mais aussi de **construire** notre métier. Ce n'est qu'avec nous et nos expériences personnelles que le SNUipp-FSU peut travailler sur nos droits individuels et nos revendications collectives pour que ce métier soit mieux valorisé.

L'implication de chacun est essentielle. L**a participation à une réunion syndicale ou un stage est un droit**, l'autorisation d'absence ne peut pas être refusée et tes heures ne devront pas être rattrapées.

Nous comptons sur ta présence à ce rendez-vous.

Pour le SNUipp-FSU 23,
Pascaline

Rappel : si tu as des questions relatives à ta situation personnelle, pense à apporter tes contrats et tes correspondances avec la DSDEN. Je te rappelle que j'assure une permanence les mardis après midi. Tu peux aussi me contacter au 06.59.97.31.27 ou envoyer un mail à snu23@snuipp.fr.